

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Affectation du résultat 2024		<u>SEANCE DU 20.02.2025</u>
Date de convocation : 13.02.2025	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. MC. COUTURIER. P. ECAILLE. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.
Date d'affichage : 13.02.2024	Présents : 8 Votants : 10	<u>Secrétaire de séance</u> : G. LEGAY
N° Délibération 01247.2025.02.010	Pouvoirs : 2	<u>Pouvoirs</u> : <ul style="list-style-type: none"> • C. GROSGURIN donne pouvoir à J.F. JOLY • E. LEE donne pouvoir à S. JUHEN

OBJET : GESTION FINANCIERE – Affectation du résultat 2024

Mme le maire explique que le résultat est le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté) pour obtenir le résultat global.

Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif, il doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat, s'il y en a un, peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement, soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses. Il est également possible de combiner les deux solutions.

Mme le maire expose au conseil municipal que :

- Le résultat de fonctionnement 2024 s'élève à : +418 547,21€
- Le report de fonctionnement de 2023 s'élève à : +339 983,40€
- Soit un résultat de clôture de fonctionnement 2024 de : +758 530,61€

- Le résultat d'investissement 2024 s'élève à : 82 919,80€
- Le report d'investissement de 2023 s'élève à : -176 676,18€
- Soit un résultat de clôture d'investissement 2024 de : -93 756,38€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'inscrire le résultat d'investissement comme suit : I/D 001 : 93 756,38€
- Décide d'apurer le déficit d'investissement I/R 1068 (10) : 93 756,38€
- Décide d'inscrire le résultat de fonctionnement reporté : F/R 002 : 664 774,23€
- Mandate le maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 10 (dont 2 pouvoirs)

DELIBERATION N°01247.2025.02.010

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET